

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 JANVIER 2013 à 20H30

Date de Convocation : 16 janvier 2013 – **Date d’affichage** : 30 janvier 2013

Le vingt-trois janvier deux mil treize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s’est réuni sous la présidence de Monsieur AUGRANDJEAN Noël, Maire de PIROU.

Etaient Présents : MM. Noël AUGRANDJEAN, Michel CHALLE, Mmes Agnès NAVET, Françoise de PIERREPONT, Denise BERTRAND MORSALINE, MM. Gabriel LALLEMAND, Alain GIARD, Mmes Noëlle LEFORESTIER, Marie-Christine MASSU, Ghislaine LEFEUVRE, MM. Jean – François COSNEFROY et Wilfried RYCKEBOER.

Pouvoir : M. Olivier NORMAND représenté Mme Denise BERTRAND MORSALINE

Absentes : Mmes Nathalie LEBRETON et Laure LEDANOIS.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MASSU

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Procès-verbal de la séance précédente est adopté à l’unanimité

Information :

Madame NAVET souhaite remercier monsieur et madame LAMY, boulangers à Pirou Bourg qui ont offert à chaque enfant de la cantine une galette des rois. Les membres du conseil s’associent à Madame NAVET dans ses remerciements.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire informe le conseil de l’ajout d’une question à l’ordre du jour : - Budget commune 2012 – DM n°5 Régularisation FNGIR – question 11

1- Foire aux Bulots – Bilan 2012 et préparation 2013 (en présence de monsieur DELAUNEY- Sté CARPE DIEM)

Monsieur le Maire accueille monsieur François DELAUNEY et le remercie pour le travail réalisé dans le cadre de l’organisation de l’édition de la Foire aux Bulots 2012.

Monsieur le Maire informe le conseil de la prise en compte par le conseil régional de cet évènement local par le biais de l’attribution d’une subvention de fonctionnement (2000 € pour 2012) qui pourrait être plus élevée en 2013 si la Foire aux Bulots fait l’objet d’un soutien appuyé des professionnels de la mer impliqués.

Monsieur DELAUNEY présente le pré - projet 2013, quelques nouveautés sont proposées :

- Mise en place d’une animation cuisine à destination des enfants
- Mise en place d’une structure gonflable

- Aménagement de toilettes temporaires, concernant ce point messieurs GIARD et LALLEMAND font part de leurs doutes quant à la nécessité de ces aménagements. Monsieur LALLEMAND précise qu'une meilleure signalisation des toilettes existantes serait certainement suffisante, ce qui permettrait une économie de 778 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que l'exposé de ce jour constitue un pré-projet modifiable selon les souhaits du conseil municipal.

Monsieur DELAUNEY indique que la proposition d'aménagement de toilettes mobiles a été faite suite à plusieurs reproches des visiteurs concernant l'éloignement de celles-ci.

Il propose également des modifications qui devraient permettre de réaliser des économies :

- Suppression de l'animation du dimanche
- Suppression du poste de secours
- Prise en charge du recrutement des placiers pour le parking par la commune
- Augmentation du tarif parking de 1 € à 2 € pour les voitures et 5 € à 6 € pour les camping-cars
- Augmentation du tarif du mètre linéaire pour les exposants hors région de 50 € à 70 €

Monsieur GIARD émet une objection au vu du budget prévisionnel concernant la communication qui s'élève à 11 430 € HT, notamment la ligne concernant les AQUILUX.

Monsieur DELAUNEY indique que les AQUILUX sont un des meilleurs moyens de communication actuels et qu'il paraît risqué de réduire leur nombre. Par contre, il est possible de réduire ce poste en jouant sur la publicité radio et /ou journaux.

Madame LEFORESTIER fait observer que la recette concernant les annonceurs paraît peu élevée. Monsieur DELAUNEY sanctionne que les recettes prévisionnelles ont été envisagées à minima afin de laisser une marge de manœuvre au budget 2013 et qu'il est possible que ces recettes soient plus élevées.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une association de soutien à la Foire aux Bulots est en gestation. Cette association aurait pour principales fonctions :

- La collecte de fonds
- Apporter des éléments de réflexion quant à l'organisation de la foire
- Organisation du loto du vendredi soir

A l'issue de la présentation, après discussion, le conseil à l'unanimité valide la reconduction de la collaboration avec monsieur DELAUNEY, société CARPE DIEM ainsi que le pré-projet présenté, modifié suite aux observations formulées par les conseillers. Monsieur le Maire rappelle que ce projet est une 1^{ère} ébauche, les évolutions seront présentées au conseil au fur et à mesure.

2- Avenir Office de tourisme (information)

Madame BERTRAND informe le conseil des nouveaux textes régissant les offices et syndicats d'initiative et des conséquences sur les structures existantes. Elle présente également un historique concernant l'office de tourisme saisonnier de Pirou.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec les représentants du Pays de Coutances, des syndicats d'initiative de Bretteville-sur-Ay et de Saint Germain-sur-Ay, des offices de tourisme de Pirou et de Créances ainsi que de la commission tourisme de la communauté de Communes.

Les réflexions sont engagées afin de déterminer les modifications à entreprendre pour répondre aux exigences des nouvelles réglementations qui devront s'appliquer au 1^{er} janvier 2014.

Vu les critères de classement qui s'imposent et le caractère purement saisonnier des petits offices de tourisme, et vu l'implication actuelle de l'office de tourisme communautaire, madame BERTRAND pense qu'il serait souhaitable que la gestion du tourisme soit confiée à l'office communautaire et que les petites structures saisonnières en deviennent des annexes de proximité.

Chaque commune n'ayant pas les mêmes attentes, une convention personnalisée pourrait définir avec précision le rôle de l'office et l'implication de la commune.

Madame BERTRAND sollicite les membres du conseil pour la création d'une commission tourisme en charge du suivi de ce dossier. Cette commission sera composée de :

- Madame BERTRAND
- Madame MASSU
- Madame NAVET
- Madame LEFEUVRE
- Monsieur RYCKEBOER

Monsieur NORMAND sera sollicité à son retour de déplacement afin de connaître sa participation éventuelle à cette commission.

Une prochaine réunion est prévue mercredi 30 janvier à 18h30 en mairie de Pirou, en présence de représentants de l'office de tourisme communautaire.

3- Camping – Bilan saison 2012 et tarifs

Madame de PIERREPONT présente au conseil le bilan de la saison 2012 du camping municipal Le Clos Marin ainsi que les tarifs proposés pour 2013.

Pour 2012, les résultats sont légèrement inférieurs aux années précédentes ce qui peut facilement s'expliquer par les conditions météorologiques désastreuses subies par l'ensemble du tourisme régional.

Certains postes de dépenses ont fortement augmenté en 2012, l'eau et l'électricité.

Pour l'eau, le camping a subi deux fuites importantes provoquant l'augmentation de la consommation – une demande de dégrèvement va être présentée à la SAUR afin de solliciter une réduction de la part assainissement.

En ce qui concerne l'électricité, il a été constaté une consommation inhabituelle des propriétaires de mobil-home. Madame de PIERREPONT rappelle qu'il est prévu dans le contrat de location un forfait pour une consommation basée sur une puissance de 10 ampères, or il semblerait que certains mobil-home dépassent ce forfait.

Il est donc prévu de procéder à des relevés de compteurs et des contrôles réguliers afin de limiter cette dérive.

Un courrier sera envoyé aux locataires de parcelles mobil-home afin de les informer de ces contrôles et des conséquences en cas d'infraction.

Compte tenu de ces différents points et des travaux réalisés dans le cadre de l'obtention de la 2nde étoile au camping, la commission camping réunie le 9 janvier dernier propose d'augmenter les différents tarifs comme suit :

- + 3% tarif location parcelle mobil home
- + 5% autres tarifs applicables sur le camping

TARIFS CAMPING 2013

PERIODE	VERTE 2012	2013	ORANGE 2012	2013
Personne	3.55	3.75	4.40	4.60
Enfant de moins de 7 ans	2.30	2.40	3.10	3.25
Emplacement	4.10	4.30	5.25	5.50
Electricité	3.35	3.50	3.50	3.70
Chien	1.25	1.30	1.70	1.80
Voiture supplémentaire	1.60	1.70	2.30	2.40
Visiteurs	3.55	3.75	4.40	4.60

Garage mort 7€35 en 2012 et 7.70€ en 2013

LOCATION PARCELLE CARAVANE 3 MOIS

	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Avril, mai, juin	500€	525€
Mai, juin, juillet	570€	600€
Juin, juillet, août	840€	880€
Juillet, août, septembre	840€	880€

LOCATION PARCELLE MOBIL HOME A L'ANNEE

2012 : 1580€

2013 : 1630€

TARIFS LOCATIONS MOBIL-HOME COMMUNE 2012		2013
Week-end hors saison	85€	90€
Les 3 à 4 nuitées hors saison	160€	170€
La semaine hors saison	270€	280€
La semaine juillet et août du 06 juillet au 24 août	500€	525€

TARIF CAMPING CAR

2012 : 10€50 en période verte

2013 : 11€ en période verte

Période orange : redevances camping tarif journalier

Le conseil, à l'unanimité, valide les propositions ci-dessus.

4- Salle polyvalente – Mariage Anaïs BAUDOUIN

Madame de PIERREPONT informe le conseil des projets de mariage de mademoiselle Anaïs BAUDOUIN en 2013. Celle-ci souhaite louer la salle polyvalente afin d'organiser l'évènement.

Considérant que mademoiselle BAUDOUIN a travaillé plusieurs années à l'accueil du camping l'été, madame de PIERREPONT propose au conseil d'appliquer un tarif de location exceptionnel.

Le conseil, à l'unanimité, décide de louer la salle polyvalente à mademoiselle BAUDOUIN, à titre exceptionnel, à hauteur de 150 € (Pour mémoire tarif hors résidents pirou : 370 €).

5- Station d'épuration – Part communale traitement des matières de vidange – tarif à confirmer

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le SIVU Pirou/Anneville sur Mer/Geffosses (maintenant dissout) a voté le 4 septembre 2007 un avenant au contrat d'affermage signé avec la SAUR afin que la station d'épuration de Pirou puisse accepter les matières de vidange issues des systèmes d'assainissement non collectif.

A l'époque, une convention tri - partite a été signée avec la SAUR et l'entreprise DANLOS afin de définir les modalités d'utilisation de la station.

Un tarif avait alors été défini par m³ soit 21.09 € :

- Part SAUR 11.85 €
- Part communale envisagée 9.24 €.

A ce jour, le tarif communal n'a pas été validé par une délibération.

La SAUR ayant des demandes pour 2013 ou 2014, souhaite que la commune délibère afin de définir la part communale par m³.

Monsieur le Maire propose de porter la part communale à 9.24€.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus.

6- Appel d'offres sondages cales – Résultats

Monsieur CHALLE informe le conseil des résultats de la consultation concernant les sondages à réaliser dans le cadre des projets d'aménagement de la Cale de la Bergerie et de la Cale Sud.

Il rappelle au conseil que cet appel d'offres était constitué d'une tranche ferme concernant la cale de la Bergerie et d'une option pour la cale Sud.

Sept dossiers ont été retirés. Cinq offres ont été déposées.

Ces dossiers ont été soumis à l'approbation technique du Cabinet ARTELIA.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil quant à la poursuite des études concernant le dossier de la cale Sud.

Le conseil, à l'unanimité, décide de poursuivre les études concernant la cale Sud.

Compte tenu de cet élément, conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, monsieur CHALLE propose de retenir le cabinet FONDOUEST pour un montant global, tranche ferme et option, de 5 746 € HT.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier reçu ce jour en provenance de l'association AUENP concernant la poursuite du projet d'aménagement de la cale Sud.

Les membres de l'association demandent des précisions concernant plusieurs points :

- Prise en charge du dossier par monsieur CHALLE : monsieur le Maire rappelle au conseil que le 14 novembre dernier, monsieur CHALLE avait fait part de son souhait d'être déchargé de ce dossier après la réalisation des sondages.
- Inscription de l'action au titre du contrat de territoire : monsieur le Maire rappelle au conseil que seule la cale de la Bergerie a pu faire l'objet d'une inscription au titre du contrat de territoire car celle-ci avait été prise en compte dans l'étude menée par le cabinet CREOCEAN pour la communauté de communes ce qui n'avait pas été le cas pour la cale sud.
- Financement des travaux de la cale sud en 2013 : monsieur le Maire rappelle que les résultats des sondages permettront d'affiner les estimations de travaux établies par le cabinet ARTELIA, ce qui permettra aux membres du conseil de décider de la suite à donner à ce dossier.

7- Dossier future mairie – lancement appel d'offres travaux

Monsieur le Maire informe le conseil que le permis de construire déposé pour la future mairie a été validé par la DDTM.

Il convient donc de procéder au lancement de l'appel d'offres pour les travaux.

Selon le planning établi par l'architecte, les travaux devraient pouvoir commencer en avril prochain. Le coût estimé du projet, travaux et honoraires compris, s'élève à 590 000 € HT, ce qui porte l'estimation du coût total de la nouvelle mairie à 817 000 € acquisition comprise.

Le conseil, à la majorité, 10 voix pour (M. NORMAND représenté par Mme BERTRAND) et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, messieurs GIARD et LALLEMAND) autorise monsieur le Maire à procéder au lancement de l'appel d'offres et à signer les documents correspondants.

8- Proxi – Devis entretien toiture

Monsieur CHALLE informe le conseil de la demande de monsieur MENARD concernant la réfection de la couverture de la réserve et du pignon ouvert du magasin PROXI (infiltration et corrosion).

Un devis a été demandé à l'entreprise NAVARRE pour la mise en place d'une couverture bac acier avec revêtement anti condensation + une option relative à l'isolation.

Après vérification sur place et discussion avec monsieur MENARD, il apparaît que l'option isolation n'est pas nécessaire.

Monsieur GIARD demande à ce que 3 prestataires soient consultés.

Monsieur CHALLE est chargé par le conseil de procéder à cette consultation.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil afin d'autoriser la commission d'appel d'offres à retenir le candidat le mieux disant à l'issue de la consultation sans attendre la prochaine réunion de conseil municipal.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget primitif 2013 – multiservice.

9- Dossier lotissement « Gautier »- intégration des parcelles de voirie Pirou plage

Afin de permettre à monsieur le Maire de signer les actes de vente concernant les parcelles de ½ rues à la plage pour les ventes qui auraient lieu avant la rédaction des actes administratifs permettant le transfert des parcelles réalisées par la commune en collaboration avec les services du cadastre de Coutances, il convient de délibérer pour indiquer que la commune a bien commencé les démarches de reprise des parcelles correspondant à la voirie ainsi que d'autoriser monsieur le Maire à signer les actes afférents.

Le conseil à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer les actes afférents à ce dossier et à effectuer les démarches nécessaires à l'intégration des parcelles de voiries correspondantes.

10- DIA

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une DIA a été déposée pour la parcelle cadastrée BR11 d'une superficie de 433 m² pour un montant de 125 000 €.

Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant cette parcelle.

11- Budget commune 2012 – DM n°5

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative concernant le budget de la commune 2012 afin de permettre la prise en compte du montant du FNGIR définitif.

Lors de l'élaboration du budget le montant notifié par l'Etat était de 119 914 € mais le percepteur vient de recevoir la notification définitive à hauteur de 120 683 €.

Comptes à réduire :	Comptes à augmenter :
FD 605 : - 1489 €	FD 73923 : + 1489 €
FR 7022 : - 1489 €	FR 73111 : + 1489 €

Le conseil à l'unanimité valide la proposition ci-dessus.

12- Questions diverses

A. Remplacement d'une lanterne d'éclairage public à Pirou Pont (en face garage du Pont)

Monsieur CHALLE présente au conseil le devis établi par la Sté SARLEC concernant le remplacement de cette lanterne qui ne peut pas faire l'objet d'une réparation.

La Sté SARLEC propose 3 modèles :

- Lanterne Ambiance 6901 – identique à celui en place mais qui ne va plus être produit pour un coût de 1295 € HT
- Lanterne Ambiance 551, modèle identique mais plus petit à 995 € HT
- Lanterne CORALIE 557, modèle différent à 820 € HT

Monsieur CHALLE propose de retenir le second modèle et de l'implanter en début ou fin d'alignement afin de ne pas casser l'harmonie de l'éclairage de la rue du parc.

Le conseil à l'unanimité décide de retenir le modèle Ambiance 551 pour un coût de 995 € HT.

B. Salle polyvalente – travaux pour mise en conformité Commission de sécurité

Monsieur le Maire informe le conseil du résultat de la visite de la commission de sécurité concernant la salle polyvalente qui s'est déroulée le 20 décembre dernier.

Plusieurs aménagements sont impératifs afin de mettre la salle en conformité avec les règles de sécurité actuelles, notamment :

- Remplacement de la porte de liaison entre la salle de cinéma et la salle polyvalente par une porte coupe-feu 2h et non pas ½ h comme actuellement
- Remplacement de la porte menant vers l'extérieur, derrière la porte coulissante au fond de la salle à gauche. Cette porte est en mauvais état et très mal isolée ce qui incite les utilisateurs à fermer la porte coulissante pour garder la chaleur bloquant ainsi l'accès à la sortie de secours.

Un devis a été demandé à l'entreprise Daniel LEPETIT qui a réalisé les travaux du cinéma. :

- porte intermédiaire, le devis s'élève à 1724.73 € HT
- issue de secours, 2780.59 € HT
- nouvel organigramme de clés, 190 € HT

Compte tenu des coûts, monsieur GIARD souhaiterait qu'une consultation soit lancée.

La porte intermédiaire fait partie du programme de travaux du cinéma.

Monsieur le Maire informe le conseil que d'autres devis seront demandés pour l'issue de secours et sollicite l'accord du conseil afin de déléguer le choix du prestataire à la commission d'appel d'offres sans attendre la prochaine réunion de conseil municipal.

Le conseil à l'unanimité valide la proposition ci-dessus.

C. Logements communaux

- Attribution de logement au-dessus de l'office de tourisme à Mme BOTREL

Madame NAVET informe le conseil de la location du logement situé au-dessus de l'office du tourisme à Madame BOTREL (logement d'urgence) à compter du 1^{er} février pour un loyer de 300 €.

- Travaux logement n° 4 – 10 rue des écoles – Devis LECARDONNEL

Madame NAVET présente au conseil le devis présenté par l'entreprise LECARDONNEL concernant le remplacement de groupe de ventilation au logement communal n° 4 du 10 rue des écoles. Ce devis d'entretien s'élève à 378.80 € HT.

Le conseil à l'unanimité valide la proposition ci-dessus.

- Travaux logement n° 1 – 10 rue des écoles – Devis Gilles ALLAIS

Madame NAVET présente au conseil le devis présenté par l'entreprise Gilles ALLAIS concernant le remplacement du chauffe-eau au logement communal n° 1 du 10 rue des écoles. Ce devis d'entretien s'élève à 764 € HT.

Le conseil à l'unanimité valide la proposition ci-dessus.

D. vente de Bois 2013

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition de l'ONF concernant le choix de l'acheteur pour un volume de bois estimé à 3562 m³, l'entreprise ayant envoyé l'offre la mieux-disante est la société GARNIER pour 12.64 € le m³ soit un gain estimé à 45 023.68 € pour la commune.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition de l'ONF et retient la société GARNIER pour un tarif de 12.64 € /m³.

E. Réformes des rythmes scolaires

Monsieur le Maire présente au conseil le courrier reçu le 21 janvier de la part de l'Académie de Caen concernant la réforme des rythmes scolaires menée par l'Etat. La commune doit délibérer afin de définir le calendrier de passage au nouveau dispositif septembre 2013 ou septembre 2014.

Monsieur le Maire propose d'inscrire cette question au prochain conseil municipal afin de permettre la consultation du corps enseignant de Pirou, des communes voisines et de la communauté de communes pour mener une réflexion commune, en cohésion avec l'ensemble du territoire.

TOUR DE TABLE

Monsieur CHALLE informe le conseil que le cabinet SA2E a rendu une pré - étude concernant l'assainissement à envisager au niveau du village de l'Eventard. Afin de continuer ces démarches, il convient d'attendre les résultats du SPANC.

Madame de PIERREPONT souhaite saisir le conseil concernant le dépôt d'un permis de construire par l'EARL L'Eventard pour la parcelle BE 78 sise à Pirou Pont. Le projet consiste en une construction d'une stabulation et d'un bâtiment de stockage matériel.

Compte tenu des projets d'aménagement d'un lotissement communal dans la continuité du lotissement du bois des broches prévu au PLU, de la proximité du groupe scolaire, de la cantine et des habitations existantes, le projet de construction de stabulation proposé ne semble pas adapté au lieu. De plus le projet prévoit un épandage sur une parcelle voisine cultivée par l'EARL L'Eventard, or selon la réglementation en vigueur, l'épandage doit se faire sur une parcelle dite en prairie naturelle.

Monsieur le Maire indique que ce permis est en cours d'instruction par la DDTM qui attend l'avis de la Chambre d'Agriculture.

L'EARL L'Eventard loue actuellement des locaux à un administré pirouais qui n'a pas autorisé la mise aux normes du bâtiment d'où les démarches de construction engagées par l'EARL.

Après discussion, le conseil à l'unanimité, décide de voter une motion contre le projet présenté compte tenu des arguments développés ci-dessus.

Madame LEFEUVRE souhaite connaître le taux d'occupation des logements HLM. Madame NAVET informe le conseil qu'ils sont tous occupés.

Madame LEFEUVRE aimerait également savoir si des travaux sont prévus dans ces logements notamment le remplacement des fenêtres pour une meilleure isolation. Madame NAVET informe le conseil que la Sté HLM a élaboré un programme de travaux en plusieurs tranches mais qu'elle n'a pas connaissance du planning envisagé.

Un courrier sera envoyé à la Sté HLM afin de demander des précisions concernant ces travaux.

Madame LEFORESTIER souhaite connaître le coût des travaux relatifs à l'enlèvement du candélabre devant chez monsieur Fabrice TRAVERS. Monsieur CHALLE informe le conseil que la Sté SARLEC, compte tenu du contexte du dossier, a souhaité faire un geste commercial et a réalisé ce travail dans le cadre du contrat d'entretien du réseau d'éclairage public. Le coût des travaux s'élève donc au deux heures de main d'œuvre réalisées par les employés communaux soit 65.66 €.

Madame NAVET informe le conseil du don au CCAS réalisé par Monsieur GRINGUILLARD à hauteur de 50 € pour la mise à disposition d'une machine à laver.

Madame NAVET informe le conseil d'un nouveau projet porté par la Maison de Pays de Lessay à destination des jeunes de moins de 16 ans – Création d'un Point d'Information Jeunesse (P.I.J.). Ce dossier est en cours, des précisions seront fournies ultérieurement.

Madame BERTRAND MORSALINE informe le conseil de la reconduction du Beach Rugby Tour pour 2013. Cette manifestation devrait avoir lieu le samedi 3 août pour un montant de 800 €.

Madame BERTRAND MORSALINE propose au conseil de rédiger une motion concernant les travaux de réfection de la RD72 pour lesquels le conseil général s'était engagé pour fin 2012 et qui n'ont pas encore été réalisés.

Ces travaux deviennent urgents compte tenu de l'état de la route qui est de plus en plus dangereuse et nuit à la bonne circulation des nombreux utilisateurs.

Elle rappelle que les démarches préalables à réaliser par la commune ont toutes été effectuées et que le dossier semble bloqué au niveau des services du conseil général.

Le conseil à l'unanimité valide la proposition de madame BERTRAND MORSALINE. Un courrier récapitulatif des différentes démarches réalisées ainsi que des photographies seront envoyés au conseil général afin de demander la réalisation rapide de travaux.

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 27 février à 20h30 en mairie.

Le conseil municipal pour le vote des budgets est prévu le vendredi 29 mars prochain à 9h00, sous réserve de la réception des chiffres fournis par l'Etat et de la disponibilité du trésorier municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,
Noël AUGRANDJEAN.